

	Gestes et Postures	PRAP
<p>Principes généraux de prévention Art L.230-2 du code du travail</p>	<p>La formation Gestes et Postures répond seulement au 9^{ème} soit au dernier principe général de prévention :</p> <p>9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs.</p>	<p>La formation PRAP répond aux 7 premiers principes généraux de prévention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Éviter le risque, 2. Évaluer les risques, 3. Combattre les risques à la source, 4. Adapter le travail à l'homme, (conception des postes de travail, choix des équipements de travail et méthodes de travail et de production pour limiter le travail monotone et le travail cadencé et réduire les effets de ceci sur la santé), 5. Tenir compte de l'évolution de la technique, 6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux, 7. Planifier la prévention de façon globale.
<p>Décret du 3 septembre 1992 Code du travail</p>	<p>Article R. 231-71 : L'employeur doit faire bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :</p> <ol style="list-style-type: none"> D'une formation sur les risques qu'ils encourent (...), D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations; au cours de cette formation (...) les travailleurs sont instruits sur les Gestes et Postures à adopter pour réaliser en sécurité les manutentions manuelles. 	<p>+ Principes généraux de prévention</p> <p>Article R. 231-67 : l'employeur doit prendre les mesures d'organisation appropriées ou utiliser les moyens adéquats et notamment les équipements mécaniques, afin d'éviter le recours à la manutention manuelle de charges par les travailleurs.</p> <p>Article R. 231-68 : lorsque la manutention manuelle ne peut être évitée : organiser les postes de travail, de façon à éviter ou à réduire les risques (...) en mettant en particulier à disposition des travailleurs des aides mécaniques ou , à défaut de pouvoir les mettre en œuvre, les accessoires de préhension propres à rendre leur tâches plus sûres et moins pénibles.</p>
<p>Synthèse réglementaire</p>	<p>→ La formation aux Gestes et Postures est un complément à la formation PRAP, elle vise à adapter l'Homme au travail par l'instruction de Gestes et Postures types occasionnels.</p>	<p>→ La formation PRAP s'intègre dans une démarche globale de prévention, elle vise à adapter le travail à l'homme (réduire ou éliminer les risques à la source) (principes généraux 3 et 4)</p>
<p>DEMARCHE</p>	<p>AUCUNE</p>	<p>En amont :</p> <ol style="list-style-type: none"> Mobiliser les différents acteurs (Direction, acteur de la prévention...), Créer un groupe de travail et de le former ou de le sensibiliser dont le rôle sera d'étudier les propositions d'amélioration, Repérer les situations de travail à risques pour choisir le public. <p>En aval :</p> <ol style="list-style-type: none"> Transformer les situations de travail, Evaluer les résultats.
<p>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</p>	<p>Les rendre capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appliquer les techniques de manutention manuelle pour se protéger, Appliquer les principes d'économie d'effort. 	<p>Les rendre capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique (à partir des indicateurs statistiques et des connaissances anatomiques), Identifier les éléments déterminants des Gestes et Postures liés aux situations de travail, Repérer dans son travail des situations pouvant nuire à la santé, Proposer les améliorations et participer à leur mise en œuvre, Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents.
<p>LES (+)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation, La durée de la formation, Transposition sur les gestes de sécurité (professionnels et privés). 	<ul style="list-style-type: none"> Réelle prévention des risques (par réduction des risques), Implication de tous les acteurs de l'entreprise (du dirigeant à l'opérateur), Amélioration des conditions de travail, Amélioration des relations sociales, Réduction des AT /MP, Réduction des coûts direct et indirect liés à l'absentéisme, En option: inclut les principes de bases de sécurité physique et d'économie d'effort.
<p>LES (-)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Demande à l'Homme de s'adapter au poste de travail, Les coûts indirects (AT / MP) ne baissent pas. 	<ul style="list-style-type: none"> Le coût de la formation, La durée (minimum 14h).